

CONSEIL MUNICIPAL DU

21 MAI 2026

Présents : M. Charles de Vallavieille, M. Guy Dubourg, Mme Karine Plaisance-Dubois, M. Jean-Philippe Lesseline, M. Philippe Marie, Mme Christiane Lepetit, Mme Brigitte Marie, M. Patrice Malhomme, Mme Sarah Lebas, Mme Axelle Savary, Mme Séverine Sauvey, M. Vincent Delaunay, Mme Delphine Sorel.

Approbation du compte-rendu du 14 avril 2026.

Après discussion le compte-rendu de la réunion de conseil du 14 avril 2026 est approuvé à 13 voix pour.

M. Anthony Hautemanière : arrivée à 20h45.

M. Thomas Vasche : arrivée à 20h50.

1 Informations élection Communauté de Communes de la baie du Cotentin

Lors de la réunion du 07 mai 2026, M. Guy Dubourg a été désigné Président du syndicat des digues de la Côte Est du Cotentin en remplacement de M. Colombel. Pour cette commission, il y a quatre représentants de la CCBDC et quatre autres de la CAC qui y siègent. M. Dubourg a demandé à pouvoir visiter les infrastructures.

M. Guy Dubourg informe les conseillers qu'il siègera également à la commission des ordures ménagères pour voir notamment comment faire pour gérer la collecte des bacs de déchets supplémentaires mis à disposition des touristes et des usagers de la plage et qui vont avoir un surcoût important pour la commune.

M. de Vallavieille siègera, quant à lui, aux commissions des cantines scolaires et du PLUI.

M. Le Maire informe que le conseil va être invité par les personnes qui s'occupent de la réserve de Beauguillot à la visiter.

2 Ecole

Les horaires de la garderie ont été modifiés (arrivée dès 7h30 pour les enfants), les familles sont satisfaites de ce changement.

Une réactualisation des tarifs de la garderie sera étudiée pour la rentrée de septembre.

Une proposition pour l'aide aux devoirs a été faite pour les lundis et mardis. Les professeures des écoles préféreraient le lundi et le jeudi mais personne pour le moment pour le jeudi.

Pour les infiltrations d'eau, un rendez-vous ce samedi a été pris pour rencontrer l'entreprise « Les couvertures du Cotentin » de M. Jérémie Nicolle, spécialisé pour le revêtement en ZINC. Les suites à donner quant à ce dossier seront vues selon les réponses apportées par M. Nicolle (Devis sur propositions de l'entreprise, réparations envisagées et les délais...).

3 Demande de subventions

➤ ES PLAIN :

L'Entente Sportive du Plain-Cotentin, club de football de Sainte-Mère-Eglise, regroupant les anciens clubs de football de Picauville, Sainte-Mère-Eglise et Chef du Pont souhaiterait acquérir un fourgon 9 places pour un coût 37 094.76 €. Selon les comptes présentés, le club aurait obtenu un financement de la FFF à hauteur de 14 837.90 € et a donc besoin de trouver un complément de financement c'est pourquoi il sollicite une subvention de la commune. Une discussion a lieu dans la mesure où nous

avons un club à Ste Marie du Mont qu'il faut essayer de conserver et que certains jeunes vont déjà jouer à Ste Mère Eglise et à Carentan.

Vote sur la demande de subvention :

Pour : 1

Abstention : 1

Contre : 13

La demande est rejetée.

➤ Association de Jumelage Sainte Marie du Mont – Edelfingen :

Cette association sollicite une subvention comme chaque année conformément à la procédure.

La subvention de 200.00 € pour l'année 2026 est acceptée à l'unanimité lors du vote.

4 Eclairage public

Un rendez-vous a été sollicité auprès de l'entreprise SOTELEC pour faire un point suite aux travaux déjà effectués et demandés. Nous avons constaté plusieurs dysfonctionnements, des pannes et souhaitons des explications sur le fonctionnement des horloges astronomiques et la mise en place notamment de la marche forcée des éclairages.

Il est fait remarquer que parfois certains candélabres ou points lumineux sont allumés en journée sans précision du lieu et du moment.

L'entreprise SOTELEC peut intervenir pour effectuer des travaux mais la mairie n'est pas toujours avertie de leurs actions.

La répartition de l'éclairage se faisant par zone, nous avons besoin de connaître avec précisions l'endroit où les réverbères sont allumés en journée et le moment précis pour demander une intervention donc si certains habitants remarquent des problèmes, ils doivent en informer la mairie en indiquant le nombre de réverbères allumés, le lieu et l'heure exacte.

5 Information commission embellissement

Lors de la réunion de la commission, Anthony Claire, employé communal, a présenté aux membres tout un dossier avec emplacements précis, types de fleurs nécessitant le moins d'eau possible pouvant être faits sur la commune. Nous souhaitons le remercier pour ce travail accompli en amont.

Après plusieurs recherches d'une jardinerie, c'est celle de M. Cyril Lepetit des Champs-de-Losque qui a été choisie pour la qualité et le montant de son devis.

Il y aura donc 19 en demi-lunes, 14 de 50 cm, 8 de 1m, 6 doubles à insérer sur des barrières et le remplissage des 10 grandes en béton réparties dans le bourg.

Nous allons réfléchir à l'entretien des espaces publics et des cimetières. Il faut savoir que les employés municipaux y passent une matinée par semaine.

Il est rappelé que sur notre commune, l'entretien des trottoirs et les abords des tombes, incombent aux habitants et aux familles.

Le tracteur tondeuse de la commune est en panne et a été mis en réparation depuis trois semaines, il devrait revenir en fin de semaine.

Nous constatons avec dépit que de plus en plus d'actes d'incivilités ont lieu sur la commune que nos employés communaux doivent prendre en charge : réparations, tris, ramassages... : vitres rayées de la salle des fêtes, dépôts sauvages d'ordures (ateliers municipaux, cimetière,

pôle de vie, Grand Veys, Pouppeville...), certains usagers ne font pas le tri dans les containers mis à disposition dans le cimetière malgré les indications inscrites.

Lorsque les personnes concernées par ces infractions sont découvertes, un courrier d'avertissement est envoyé ; sachant que tous contrevenants sont passibles d'une amende minimale de 150,00 € qui pourra être émise.

6 Rénovation de l'ancienne poste

Les plans du projet sont présentés aux nouveaux élus et seront publiés dans la lettre montoise pour les habitants.

Le marché d'appels d'offres s'étant terminé le 18 mai à 17h00, les plis ont pu être ouverts lors de la commission le jeudi en présence de M. Alouane, architecte en charge des travaux.

La commission se réunira de nouveau le 15 juin 2026 afin de consulter l'analyse technique établie par M. Alouane suite à l'ouverture des plis.

Les travaux devraient commencer en septembre sur une période de 15 mois.

Nous souhaitons que le salon de coiffure ne change pas d'emplacement tant que le nouveau local ne soit pas fini pour éviter une cessation d'activité durant les travaux. Nous allons voir avec Mme Burtin Fosse pour les modalités à envisager.

7 Information cérémonie du 6 juin

Il ne devrait pas y avoir de personnalités officielles aux différentes cérémonies exigeant des restrictions de sécurité maximale. Les routes ne seront bloquées que pendant les cérémonies de façon à préserver la sécurité de chacun.

La population aura accès aux sites pendant ces cérémonies.

Un récapitulatif des tâches à accomplir pour chaque conseiller volontaire est établi de façon à orchestrer au mieux les différentes phases de ces journées pour les membres du Conseil et les bénévoles.

Le détail de ces cérémonies sera publié dans la lettre montoise.

La gendarmerie met deux équipes pour la sécurité et la fluidité des routes. La commune a engagé une société de sécurité pendant 2 jours pour la surveillance du musée, le site d'Utah et les lieux des cérémonies.

8 Enquête publique cultures marines

Le projet a été vu par Antony Hautemanière.

Il s'agit d'un changement de nom suite à la cession et la vente de concessions, il n'y a pas de modification de la surface.

Le conseil donne un avis favorable.

9 Projet de conférence

M. le Maire informe que cette année se sont les 25 ans de la série « Band of Brothers » (« Frères d'armes ») et qu'un projet de conférence autour de ce thème, aura lieu les 9, 10 et 11 septembre 2026.

M. Alexis Gorgues, à l'initiative des recherches archéologiques sur les fouilles de Brécourt, fera partie des intervenants, il expliquera pour sa part plus spécialement l'intérêt des recherches pour expliquer une partie de l'Histoire et l'évolution des mentalités après la diffusion de la série, entre autres...

Ces conférences auront lieu à l'extérieur du musée sous une tente, des précisions seront apportées ultérieurement.

La commune soutient le projet pour la part logistique : location de la tente, matériels de projection pour les supports de présentation et les repas des intervenants...

Le budget estimé à environ 10 000,00 €.

Le Conseil est favorable à la prise en charge de la part logistique.

10 Questions diverses

M. le Maire donne quelques informations :

- Les ardoises de la Chapelle de la Madeleine ont été remises en place. La fissure au sur le mur du fond ne pose pas de problème à l'heure actuelle mais continuera à être surveillée ;
- Les lettres du monument aux morts ont été retracées ;
- Après plusieurs réclamations et appels, la tondeuse est enfin réparée et devrait être livrée en fin de semaine. La tonte va donc pouvoir reprendre.

M. le Maire informe que le trésor public, après vérifications des comptes et des documents fournis, impose le remboursement d'un versement d'un tour opérateur réclamant, à la commune, la somme de 396,50 €, réglée deux fois en 2023 par virement. Cette dépense non prévue lors du budget demande une délibération afin d'approvisionner la somme sur la ligne budgétaire.

Le conseil désabusé et pris au dépourvu donne son accord en espérant ne pas avoir à faire face à d'autres surprises de cet ordre.

Le Conseil doit proposer 24 personnes de la commune pour la commission communale des impôts directs qui se réunit une fois par an pour répertorier les changements éventuels de la base des impôts fonciers suivant des demandes ou des autorisations de permis de construire. Sur ces 24 personnes, les impôts nommeront 6 titulaires et 6 remplaçants.

M. Dubourg explique qu'il a remarqué que sous le blason de la commune apparaît la date de 1228. Après quelques recherches, cette date correspond à la première fois où sur un document officiel est cité le nom « Sainte Marie du Mont » pour la commune.

Il demande aux conseillers si un projet pourrait être envisagé en 2028 pour les 800 ans du nom officiel de la commune, une réflexion autour de ce sujet est lancée.

M. Malhomme informe les membres du conseil qu'il a deux réunions où il siège comme représentant de la commune, le SDEM le 24 juin et le Parc des Marais, le 27 juin.

M. Malhomme questionne M. le Maire sur ce qu'il en est des ombrières. M. le Maire lui dit qu'il attend le retour de l'avocate de la commune qui doit lui donner le nom d'un confrère de Caen spécialisé dans ce genre d'affaires pour établir un contrat et lui précise qu'il veut absolument éviter d'être propriétaire pour nullement être responsable de la structure, en cas d'accident et lors de sa démolition. Pour l'instant il n'y a qu'un accord de mise à disposition d'un terrain communal pour l'implantation de la structure mais il faut formaliser par écrit les conditions d'utilisation, de maintenance, d'entretien et de rentabilité de cette installation.

Mme Sorel demande qui a commandé la gerbe de fleurs qui a été déposée lors de la cérémonie du 8 mai puisqu'une personne de la commune lui avait fait la remarque que celle-ci n'était pas « jolie ». M. le Maire l'informe que les gerbes déposées lors des cérémonies des 8 mai et 11 novembre sont achetées par l'association des anciens combattants.

Mme Sorel indique avoir eu un accord par téléphone d'une personne de la DDTM pour l'enlèvement du sable à la brèche des balançoires et que selon cette personne, il faut juste que M. le Maire remplisse un document, que Mme Sorel lui remet, pour formaliser la demande. M.

le Maire va de nouveau se renseigner car ce n'est pas la réponse qui lui a été faite par téléphone cette semaine. Mme Sorel va renvoyer le mail qu'elle a reçu pour que M. le Maire puisse avoir le nom de la personne concernée.

Mme Sorel a eu copie d'un courrier concernant les chats errants au village de Pouppeville envoyé à la mairie dans sa boîte aux lettres n'ayant pas reçu de réponse. La mairie va tacher d'y répondre.

Mme Sorel rapporte avoir été informée que le carreau de la statue de la fontaine St Martin, au village de Pouppeville, est cassé. La mairie informe qu'ils sont au courant et le dossier est en cours mais que le lavoir est classé donc il faut rechercher ce que comporte le classement pour ne pas faire n'importe quoi comme réparation.

Mme Sorel demande :

- Pourquoi il y a des buttes de terre avec cailloux stockés au calvaire. Il lui est répondu que la terre va être étalée car le calvaire va être enherber ;
- Si les panneaux des entrées de bourg vont être changés ou rénovés, souhait émis par un habitant qui lui en a fait part. Il lui est répondu que cela n'est pas prévu mais peut être mis en projet ;
- Si quelque chose est prévue pour la vitesse de circulation dans le bourg particulièrement la nuit. Il lui est précisé qu'une réflexion globale va être engagée sur la sécurisation, la circulation et les passages cloutés dans le bourg. Plusieurs pistes avaient déjà été évoquées dans le précédent mandat (feu tricolore par exemple). A savoir que cela demande du temps car il faut étudier toutes les faisabilités notamment techniques avant de s'engager dans des travaux.

M. le Maire informe le conseil que suite à la découverte de vrillette, l'insecte nuisible responsable des dommages sur les structures en bois au niveau des placard dans la salle des mariages de la mairie, un devis a été établi pour l'éradiquer, il s'élève à 3 515,00€.

Le Conseil donne son d'accord.